

LES RELATIONS EUROPE-AMERIQUE LATINE **UNE VISION ANDINE**¹

Juan Carlos Bossio Rotondo
Socio-économiste
jc.bossio@wanadoo.fr

Présentation

Je suis reconnaissant de l'invitation du Pasteur Claude Lenoir et du Cercle Condorcet, ainsi que de votre présence. Je ne connais pas votre opinion de l'Amérique Latine ni celle des pays andins. Beaucoup d'européens considèrent l'Amérique Latine, l'Occident lointain. D'ailleurs, c'est le titre d'un livre remarquable de l'un des plus grands latino-américanistes français, Alain Rouquié : «Amérique Latine, Introduction à l'Extrême Occident », Seuil, Paris 1987. Géographiquement lointaine, extrême, peut-être, le nom de l'Amérique Latine a été inventé à Paris en 1856 par l'homme politique chilien Francisco Bilbao Barquin et par le diplomate colombien José Maria Torres Caicedo. Auparavant nos pays furent désignés indistinctement Amérique, Hispano Amérique ou Ibéro Amérique, la dénomination Indo Amérique étant postérieure. La mondialisation rapproche toutefois les régions, les pays, les personnes. Désormais nous sommes tous devenus des voisins. Pourtant, ce soir je ne parlerai pas du voisinage, mais des relations des pays qui font partie de la Communauté Andine de Nations (CAN) avec l'Union Européenne (UE) et très particulièrement, de l'**Accord d'Association** (AdA) qui négocie à ce moment la CAN et l'UE. Néanmoins, à beaucoup d'égards, les Andes sont aujourd'hui des voisins de l'Europe. Nous partageons même nos espaces communs. Frappés par le manque d'emploi, et la fermeture des frontières américaines notamment au travail non qualifié, les Andins migrent par milliers voire par centaines de milliers en Espagne et en Italie. Ceux qui habitent nos montagnes, sont victimes du réchauffement climatique, provoqué par l'énorme consommation de combustibles dans les pays industrialisés, et en particulier aux Etats-Unis et en Europe. C'est beaucoup, trop, pour des pays où la plupart des habitants résident au-dessus des 2500 mètres d'altitude.

Parties de mon exposé

Je vous fais part par la suite mon schéma de présentation. Dans la première partie de mon exposition, je parlerai brièvement des pays andins, de la culture andine et du Sommet Europe Amérique Latine ainsi que des réunions alternatives prévues à Lima en mai prochain, et dans lesquelles on discutera également des relations Europe Pays Andins. Puis, je ferai référence à l'AdA en cours de discussion. Ainsi qu'à des considérations culturelles et historiques qui pèsent sur la négociation. Je finirai mon exposé avec une proposition de négociation alternative et en reconnaissant celles y ceux qui ont joué des rôles importants dans les relations de la France avec les pays andins, et lors de la négociation en cours.

L'invitation du Cercle Condorcet parle de la vision andine des relations entre l'Europe et l'Amérique Latine. Visions andines il y en a beaucoup. La mienne est celle d'une grande partie de la société civile soucieuse de l'environnement et des droits de l'homme. Nos pays sont au premier chef des riches gisements de cultures, de civilisations en partie millénaires et submergées, non découvertes encore ; et en partie découvertes. Un troisième volet est constitué par ce qui est vivant et dynamique. Donc, les Andes se sont d'abord des gisements

¹ Exposé au Cercle Condorcet de Ferney Voltaire, le 11 février 2008.

de connaissances qu'il faut préserver et mettre en valeur, et non seulement des gisements de minerais et d'hydrocarbures, qui est ce qu'intéresse le plus entreprises et gouvernements, qui ne se soucient guère des dégâts énormes engendrés par leur exploitation.

Je passe une bonne partie de mon temps à Lima, où se trouve le siège de la CAN, et où je collabore activement avec le Conseil Consultatif des Travailleurs Andins (CCLA), un organe similaire si l'on veut à la Confédération Européenne de Syndicats. Toutefois, la CAN est actuellement en crise, du fait du retrait du Venezuela, ainsi que des points de vue divergents des gouvernements des pays à l'égard de la mondialisation. Néolibéraux les uns ; réformistes sociaux les autres. Dans ce contexte le Conseil Consultatif des Travailleurs Andins a acquit du poids. Il prend d'initiatives. Je prévois également de collaborer avec la Confédération Syndicale Andine et avec la Coordinatrice Andine de Nations Indigènes, toutes deux de récente formation. Je connais bien leurs principaux responsables. Cela dit, la Coordinatrice Andine de Nations Indigènes fait partie du Conseil Indigène Andin, un nouvel organe consultatif de la CAN. Ma femme et moi partons à Lima début mars pour participer à plusieurs réunions. En outre, j'envisage de compléter un livre sur la pensée latino-américaine relative à l'intégration économique. Par ailleurs, en novembre et décembre derniers j'ai participé à deux rencontres de la société civile régionale sur l'Accord d'Association Europe Communauté Andine. Je suis donc un national andin qui réside officiellement mais seulement une partie de son temps en France, où je suis dédié à écrire sur les sociétés andines.

Quelques traits historiques

En parlant des civilisations andines, on se réfère fréquemment à Cusco et à Machu Picchu, capitales des Incas à différents moments historiques; lors de leur apogée et, lors de leur fuite des conquérants espagnols. Ce sont des villes impressionnantes développées dans les siècles XIII et XIV de l'ère chrétienne. Ma femme et moi venons de visiter deux des ensembles architectoniques les plus anciens de l'Amérique Latine : Caral, que l'on dit la plus ancienne ville de la région, et l'une des plus vieilles du monde ; et, Bandurria, un temple proche de celle-là, mais apparemment isolé. Ces deux ensembles datent de 2500-3000 ans avant Jésus Christ (AC). Ils ont été bâtis par les Sechin, ancêtres des Moche et des Chimu, dont les pyramides et les tombeaux extraordinaires précèdent également les Incas. Ces monuments ne sont pas sur les hauts plateaux mais sur la côte. Cela dit, les dunes cachent encore beaucoup de mystères de cette zone. Nous avons eu des nouvelles et des photos d'un autre monument Sechin : les 13, tours d'observation solaire de Chankillo, qui a été bâti 2500-3000 ans AC. Ses habitants utilisaient les positions des astres en appui de ses activités agricoles. Nous avons eu des difficultés pour y arriver, mais nous espérons les visiter prochainement. Tous les trois ont été découverts ces vingt dernières années. Plus récemment a été découvert plus au nord à Ventarrón, Pomalca, un temple Moche vieux de 4000 ans, où l'on peut apprécier les peintures rupestres les plus anciennes de l'Amérique Latine.

Ce préambule a comme finalité de vous faire part de l'hypothèse suivante : La plupart des monuments et autres traces historiques andines restent sous les sables, sous les glissements de terrain ou sous la végétation envahissante. Les circonstances de la découverte de Bandurria, sont éloquentes. Il a failli être submergé par les eaux de l'irrigation Santa Rosa à l'époque en construction, qui a fait monter en surface et se déplacer sur les flots une partie des tombeaux que le temple contenait. J'aimerais souligner également que la civilisation andine est à plusieurs égards l'un des chefs-lieux de la résistance culturelle à la mondialisation, qui est aujourd'hui néolibérale. Ceci est un fait peu connu.

La CAN

La Communauté Andine de Nations est l'organisme voué à l'intégration économique de la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou. Le Venezuela en faisait aussi partie jusqu'à très récemment. Autrement dit, il s'agissait de l'adition des Vice Royaumes de Nouvelle Granada et du Pérou. C'est-à-dire, la région devenue indépendante de l'Espagne grâce pratiquement au seul génie de Bolívar. San Martín, qui proclama l'indépendance du Pérou avait été contraint à se cantonner dans une partie de la cote de mon pays ; son sort était très compromis et il dut se retirer en faveur du Libérateur vénézuélien. Ce sont les deux premiers repères que j'aimerais retenir : deux vices royaumes espagnols, d'un côté ; la région bolivarienne, de l'autre. Autre jalon c'est l'addition de leurs superficies et de leurs populations. 3.8 millions de kilomètres carrés ; 99.7 millions de personnes en 2007. C'est-à-dire, 5.6 fois la superficie française et une population de 61% supérieure à celle de la France actuelle.

Ces données montrent que c'est une région en rien négligeable. On a l'habitude de dire que c'est une **sous-région** de la région «Amérique Latine et les Caraïbes.» Pourtant son économie reste sous-développée. Et ceci malgré l'essor actuel du commerce des matières premières non-renouvelables et de ce fait la croissance de leurs économies est très rapide, moins certainement que la Chine et l'Inde, mais beaucoup plus que lors des décennies 1980 et 1990 qui ont été perdues pour la croissance économique. Le produit interne brut par habitant (PIB/hab) était seulement de US\$ 2868 en 2006, un dixième de celui français ; mais les différences internes sont notables entre la Colombie, l'Equateur et le Pérou et la Bolivie, d'autre part. Le PIB par habitant des trois premiers pays était de plus ou moins 3,000 US \$; celui du dernier, 1,124 US \$ seulement. Je reviens sur l'euphorie actuelle des prix des matières premières non-renouvelables. Celles-ci représentent en moyenne 60 % des exportations de ces pays, dont l'économie s'est accrue très vite ces dernières années, 5 % par an en moyenne entre 2002 et 2007, 6.5 % les deux dernières années. L'économiste latino-américain le plus en vue, l'Argentin Raul Prebisch, signala dans les années 1950 que nos économies continuaient à être largement dépendantes de leurs termes de l'échange. Celles andines ont vécu la chute des prix de leurs exportations les années 1980 et 1990. Par la suite, l'essor économique américain ainsi que ceux de la Chine et de l'Inde font monter très fortement les prix internationaux des matières premières non-renouvelables et des manufactures primaires de celles-ci. Et, de ce fait, les chiffres de la croissance des économies andines se réveillent. Je me demande toutefois quels seront les effets de la récession vers laquelle semble s'acheminer l'économie américaine. Certains pensent que la récession est déjà là. L'année dernière les exportations péruviennes aux États-Unis sont diminuées de 11.5%. Depuis 2002 nos gouvernements se vantaient de la croissance des ventes à ce pays de 15 % annuelles et même plus. Les temps sont changés vite.

Je soulignerais **quatre** autres importants traits des économies andines. En **premier** lieu, la croissance économique n'a guère fait diminuer les indices de pauvreté. Ainsi en 2005, et en moyenne pondérée, la pauvreté frappait 49% de la population en 2005. Au Pérou, le pays où la croissance est la plus rapide, les Présidents Alejandro Toledo et Alan Garcia se sont vantés de la réduction du taux de pauvreté de 4%, puis de 2% supplémentaires respectivement. Mais au moins la moitié de la diminution enregistrée est due à l'envoi d'argent de nos migrants à leurs familles. Et il se peut que l'autre moitié soit en relation avec des problèmes de mesure des revenus, implicites aux systèmes statistiques en vigueur. En **deuxième** lieu, l'adition de la force de travail au chômage à celle du secteur non-structuré de l'économie représentait en moyenne simple 68.8% dans les zones urbaines en 2006 et n'a presque pas diminué par la suite. Dans les zones rurales le sous-emploi est davantage marqué. La récente amélioration du

marché du travail et la diminution du chômage ouvert qui s'en est suivi, reste cependant en partie due à la diminution de l'offre de force de travail implicite à l'émigration. De plus elle a lieu en des circonstances de croissance de la précarité dans le secteur formel des économies ; c'est-à-dire, les entreprises modernes et l'administration étatique. En **troisième** lieu, la pression migratoire reste très importante malgré l'amélioration économique. Le marché du travail n'est pas en capacité d'assurer le « droit à s'enraciner » dans le pays à une bonne partie de la population. Plus de 10% de la population a dû émigrer. Outre l'envoi d'argent par nos migrants, dont les louanges sont chantées, sans le recul nécessaire, par les gouvernements et beaucoup d'organismes internationaux, il faut tenir compte de ce que représente cette « levée en masse » internationale en termes de pertes de qualifications et de capital social. Etant donné les restrictions d'entrée aux pays industrialisés mais aussi les difficultés d'insertion dans les pays latino-américains d'accueil, très souvent les travailleurs semi-qualifiés se trouvent contraints à réaliser des tâches non-qualifiées, précaires, pénibles, dangereuses pour la santé, et sans lendemain. En outre plus de trois quarts de ceux qui exercent des tâches non qualifiées sont dans des conditions migratoires irrégulières (sans papiers) aux Etats-Unis et un peu plus de la moitié en Europe. Je connais des cas d'étudiants universitaires avancés et même de professionnels qui subissent ces contraintes. Et je ne parle pas des souffrances des émigrants. En **quatrième** lieu, il faut tenir compte que toute activité économique engendre des pertes de ressources et matérielles, ainsi que celles qui sont entraînées par la contamination, accidents et maladies professionnelles, à l'origine de beaucoup d'incapacités partielles ou même mortelles. Avec l'intensification de la croissance ces pertes augmentent, notamment du fait de l'exploitation des ressources non-renouvelables avec peu de contrôle et très souvent « à ciel ouvert ». Des montagnes entières sont détruites et des bassins fluviaux et d'autres sources d'eau, contaminés, ruinés. Les seules pertes environnementales mexicaines seraient équivalentes de 10%-12% du PIB ! Etant donnée les différences de structure (le Mexique est moins axé sur les non renouvelables et plus centré sur les services) il se pourrait que les pertes andines soient davantage importantes.

Le précédent américain

Mais, que peut-on faire pour améliorer la situation, même partiellement ? Pour les néolibéraux, il faut mondialiser davantage les économies, et pour palier au manque de la Ronde Doha, on fait recours à des accords restreints d'intégration commerciale notamment entre pays industrialisés et pays en développement, ces derniers étant appelés à négocier séparément ou en groupe. Ces accords se sont multipliés suite à la signature de l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord (l'ALENA) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique en 1994. On ne peut pas dire que ce dernier ait été bénéficié. J'ai illustré dans différents textes les problèmes posés par une industrialisation axée sur la sous-traitance d'exportation (les « maquiladoras ») ainsi que la non-reconnaissance du droit à la mobilité des personnes. D'ailleurs, les paysans mexicains ont fait les frais de l'importation de grains OGM subventionnés. Ils continuent de protester dans l'indifférence des gouvernements. On pourrait penser que l'ALENA a favorisé la démocratisation du pays. Rien n'est moins sûr. Les « **syndicats de protection** », formés par des professionnels de la substitution illégale de la représentation sociale, continuent à encadrer et à se servir des travailleurs et des travailleuses, qui n'ont pas participé à leur formation, ni à l'élection de leurs dirigeants ; et encore moins à la négociation des contrats collectifs qui régulent leur activité. Ces syndicats et leurs contrats collectifs très souvent ont été établis avant de la formation des entreprises et de l'embauche des travailleurs. Cela dit, les « accords commerciaux » en cours de prolifération comportent de clauses non commerciales très importantes, qui limitent les capacités de régulation des pays en développement. C'est ainsi qu'ils y incluent des clauses sur les liens entre commerce

et investissement ; l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence ; et, la transparence des marchés publics, qui ne sont pas négociées dans la Ronde Doha. D'ailleurs ils comportent également des clauses onéreuses sur la propriété intellectuelle et sur les services, ainsi que les dispositions américaines sur l'anti-dumping qui ne sont pas acceptés par l'OMC et non plus par l'UE (le très connu Amendement Byrd). Vous vous souvenez peut-être de l'Accord Multilatéral sur les Investissements, l'AMI ? Refusé internationalement, grâce à l'opposition de la sociale démocratie notamment des pays industrialisés ainsi que de la société civile presque dans son ensemble, il est appliqué dans les « Traités de Libre Echange » promus par les Etats-Unis. Sur l'initiative des Etats-Unis ceux-ci ont été rebaptisés. Ils s'appellent désormais « Accords de Promotion du Commerce ». Question de ne pas le confondre avec un « Traité » qui l'obligerait significativement selon la terminologie juridique américaine, avec un simple « Accord » commercial qui sera appliqué à l'instar des besoins de l'hyper-puissance.

L'accord d'association

Pour nous situer dans le temps je signalerais que les négociations ont commencé à Tarija, en Bolivie, en juin dernier ; puis il y a eu une première ronde de négociations à Bogota en septembre ; et, une deuxième à Bruxelles en décembre de l'année passée. La troisième ronde est prévue à Quito en avril prochain. Les négociateurs prévoient de compléter les pourparlers fin 2009. Apparemment, l'Union Européenne souhaite faire différemment des Etats-Unis. Ses orientations sont exprimées dans deux documents de la Commission Européenne : « L'Europe dans le monde. Propositions concrètes visant à renforcer la cohérence, l'efficacité et la visibilité », de juin 2006 ; et, « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée. Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi », d'octobre 2006. C'est une **première** différence avec les Etats-Unis, dont les négociateurs sont tributaires d'abord de la Loi de Commerce 2002 ; puis des Amendements relatifs à l'environnement et au travail adoptés par leur Congrès en mai 2007. Etant donné le rapport de forces, les négociateurs américains imposent ladite loi et lesdits amendements à leurs partenaires. Les documents européens sont moins détaillés et sont plus des orientations que des lois contraignantes. En **deuxième** lieu, l'UE a demandé de négocier avec l'ensemble des pays et non pas séparément. En même temps, elle soutient la Communauté Andine de Nations et a lancé différents programmes voués à son renforcement. Il s'agit d'un pari risqué, car Alan Garcia, le Président péruvien, considère que ce regroupement n'a pas d'avenir, et certains hauts fonctionnaires de l'administration précédente, y compris le Premier Vice-Président étaient du même avis. Par ailleurs, l'UE a proposé le retour à l'union douanière désertée par le Pérou. Cela dit, les réticences à l'égard de la CAN et la condamnation de celle-ci par les autorités péruviennes, doivent beaucoup à l'intervention ouverte Robert Zoellick, l'ancien Représentant Commercial des Etats-Unis et actuel Président de la Banque Mondiale, pour qui elle était inutile. Cela dit, il n'est pas étonnant qu'un regroupement de pays voué à l'intégration de leurs économies, soit appelé à négocier un AdA. Cela fait partie de ce que l'on désigne en Amérique Latine comme « régionalisme ouvert ». On aimerait utiliser les schémas d'intégration régionale pour mieux négocier la mondialisation des économies. Pour les pays de la CAN, le marché andin ne représente un marché que pour 12% de leurs exportations. La plupart des ventes se destinent au marché international, d'abord aux Etats-Unis et en deuxième lieu l'UE. Ce qui est plutôt surprenant c'est qu'elle n'ait pas joué de rôle dans les autres négociations commerciales. En **troisième** lieu, l'UE a conditionné l'ouverture des négociations à l'« évaluation » de l'intégration andine. Le texte de cette appréciation a été publié, mais il a été peu discuté. À ce moment là le Venezuela venait de quitter la CAN et la crise de celle-ci est montée d'un cran. En **quatrième** lieu, l'accord proposé comporte un volet

commercial, mais, au même temps, un deuxième relatif à dialogue politique entre l'UE et la CAN ; et, un troisième sur la coopération européenne aux pays andins. Reste à savoir toutefois dans quelle mesure il s'agit d'une proposition intégrée, selon laquelle la signature d'accords sur les piliers non commerciaux est conditionnée à la conclusion d'un accord commercial. Certains représentants de la société civile ont exprimé le souhait de dissocier le premier des autres deux composants de l'AdA. Une cinquième différence avec les Etats-Unis, mais plus nuancée, est l'importance octroyée par l'UE à la participation de la société civile dans les négociations. Il ne s'agit certainement pas de participer directement à celles-ci (ce qui n'est pas accepté par les gouvernements bien que les délégations bolivienne et équatorienne aient parmi leurs membres beaucoup de représentants de la société civile de leurs pays), mais l'UE a organisé de réunions avec des organisations de la société civile des quatre pays et financé d'autres. La convocation à beaucoup de ces réunions a été très large. Je viens d'assister à deux d'entre-elles réalisées à Lima, dans lesquelles plusieurs participants ont exprimé des points de vue contestataires.

Par ailleurs, l'UE a lancé un vaste programme de financement d'activités et de recherches sur ces organisations, destinées au dessin de leurs plates-formes d'action et à la mise en œuvre de celles-ci. Cela dit, j'aimerais beaucoup la participation accrue du Parlement européen et du Parlement andin dans les négociations. Ce sont des instances de représentation d'élus, politiques. Notons également que le système de préférences commerciales généralisées (SGP) de l'UE sera maintenu en place jusqu'en 2013. Nos pays sont bénéficiaires du SGP plus de l'UE et de son SGP « drogues ». Il n'y a donc pas de hâte à arriver à un accord à court terme, ce qui a été apparemment le cas lors des négociations avec les Etats-Unis. En effet, les bénéfices tarifaires d'entrée au marché américain accordés par la Loi de Préférences Commerciales Andines et la Loi de Promotion du Commerce Andin et d'Eradication des Drogues (ATPA-ATPDEA), devaient cesser en février 2008. Beaucoup pensent cependant que la nervosité posée par ce délai était un prétexte, car il vient d'être reconduit jusqu'à la fin de l'année et il n'est pas exclu qu'il soit l'objet de nouvelles prolongations. C'est, en tout cas, un des thèmes prioritaires des négociations que la CAN doit entreprendre.

Quoi qu'il en soit, les négociations comportent au moins quatre difficultés très importantes. La première concerne l'asymétrie existante entre l'UE et les pays de la CAN. La Bolivie a demandé de ne pas négocier les services, les mouvements de capitaux, les investissements, les achats publics et la propriété intellectuelle. L'Equateur s'est montré réticent sur plusieurs thèmes. Les principales résistances à ces positions sont venues du gouvernement péruvien. Celui-ci semble décidé à faire obstacle au gouvernement Morales dans tous les domaines sauf pour ce qui est de leurs différences limitrophes avec le Chili. D'ailleurs, ces dissemblances frontalières le font adoucir ses divergences avec l'Equateur. La Colombie partage beaucoup de points de vue avec le Pérou, mais elle n'insiste pas trop. Son gouvernement doit ménager l'UE, étant données les difficultés auxquelles l'État colombien est confronté en vue de la ratification du TLC-APC que l'administration Uribe a signé avec les Etats-Unis. La majorité des parlementaires américains, ont exclu de ratifier ledit accord en raison des violations des droits humains et syndicaux par les forces gouvernementales et par les paramilitaires qu'elles soutiennent. Qui plus est, le fort influent Human Rights Watch vient d'exiger une enquête approfondie de cette très préoccupante question. Rompre les négociations avec l'UE l'affaiblirait sur les deux fronts. Pour résumer, l'UE a accepté le point de vue bolivien, ce qui est équivalent à l'approbation d'une négociation « à deux vitesses » du moins dans un premier temps. La deuxième regarde l'éventuelle utilisation des négociations pour neutraliser ou étouffer les conflits avec des intérêts européens en Amérique Andine. Parmi les plus connus figurent les réclamations à la Lyonnaise des Eaux et Repsol et il se peut que dans le futur

s'ajoute aussi un contentieux avec Impregilo Gie. Le plus important conflit oppose toutefois l'Equateur et la Colombie à l'UE dans le cadre de l'OMC, pour tarification abusive de leur banane dans le marché européen. Les deux pays andins ont eu gain de cause. Le Commissaire au Commerce de l'UE, Peter Mandelson a menacé l'Equateur de l'exclure de l'Accord d'Association si son gouvernement ne retire pas sa plainte à l'OMC. Toutefois, celle-ci vient à nouveau de se prononcer contre l'UE, cette fois-ci à la demande des Etats-Unis. Cela dit, la liste des entreprises européennes en conflit sérieux avec les autorités ou les populations dans l'ensemble de la région est très bien fournie. La **troisième** c'est la possibilité que l'UE essaie d'imposer des clauses qui dépassent ce qui se négocie dans le cadre de la Ronde Doha. Celle-ci est loin de satisfaire les souhaits des pays en développement, mais c'est la base d'une négociation qui devrait être équitable. Ce qui n'est pas encore assuré. Dépasser ses objectifs serait encore plus fâcheux. Je suis très inquiet à propos d'une déclaration incluse dans le deuxième des documents auparavant cités de l'UE, qui dit : « Lorsque nos partenaires ont signé des ALE (Accords de Libre Echange) avec d'autres pays concurrents de l'UE, nous devons rechercher au moins une parité totale ». C'est le cas de la Colombie et du Pérou qui ont dû accepter des clauses très contre-indiquées. Est-ce que l'UE va essayer d'imposer ce point de vue aux pays andins malgré son acceptation d'une négociation « à deux vitesses » ? Une **quatrième** c'est la question de savoir si des nouveaux thèmes seront abordés à mesure qu'avanceront les pourparlers et les pays prendront conscience de leurs nécessités.

Les comptes rendus des réunions des négociateurs de l'UE et la CAN ne sont pas suffisamment explicites, mais deux indicateurs de souplesse semblent se dégager. D'un côté, on ne prend pas de décisions, mais on essaie de définir le cadre de discussion. D'un autre côté, lors de la discussion du pilier relatif à la coopération il a été décidé d'incorporer les thèmes « environnement » et « culture ». C'est très positif mais insuffisant. Je pense que l'on doit faire de même pour le pilier dialogue politique. Il y a des responsabilités politiques que l'on doit assumer dans ces deux thèmes. C'est aussi important que l'on ait accepté le renforcement de la Communauté Andine de Nations, ce qui paradoxalement est un point de vue partagé par l'UE, la Bolivie et l'Equateur. Toujours est-il que ce raffermissement ne pourra pas se faire sans l'octroi de fonctions **supranationales** à cet organisme, soit dans le dessin des stratégies, soit sans la mise en œuvre des politiques. Je propose deux premiers domaines : l'application de la Convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes et tribaux ; et, la protection et récupération des glaciers andins et de la forêt amazonienne. Cela dit, le CCLA considère nécessaire d'inclure dans les négociations un **pilier social**. Le directeur de son secrétariat technique vient de me demander de réfléchir sur le contenu de celui-ci.

Que cherche l'UE ?

Vous vous demandez certainement : Mais, qu'est ce que l'UE fait dans cette région ? Quel est l'intérêt européen ? Les indicateurs suivants expriment le faible volume et la concentration biaisée de leurs échanges. Ceux-ci représentent 0.8% des échanges commerciaux de l'UE, tandis que les échanges avec celle-ci représentent 15.5% du commerce de la CAN. 86.4% des exportations de la CAN à l'UE sont composées par des matières premières ou transformations primaires de celles-ci. 83% de celles de l'UE sont de produits manufacturés. D'ailleurs, la CAN est en crise depuis un bon moment, deux de ses membres sont très attachés aux Etats-Unis (je me réfère à la Colombie et le Pérou) et les autres deux, la Bolivie et l'Equateur sont en quête de voies indépendantes. Vous connaissez également leur instabilité politique et institutionnelle. Leurs conjonctures ne sont pas similaires, mais le fait que le pays aujourd'hui le plus stable, le Pérou, juge ces jours-ci l'un de ses anciens présidents sous l'accusation de

crimes massifs, est un indicateur de leurs faiblesses. D'ailleurs, la Colombie et la Bolivie figurent dans le classement 2007 des **Etats Faillis** de The Carnegie Endowment Foundation. Le premier de ces pays, figure au rang 33 de 60 pays ; le deuxième, à la place 59. Pourtant, la reconstruction de l'Etat est aussi nécessaire dans les autres pays, à comme d'ailleurs la démocratie formelle pleine et le développement de formes démocratiques avancées ; foncièrement participatives. Ce sont des chantiers urgents. On peut penser que l'UE veut contribuer à leur réalisation. D'ailleurs, elle a aidé beaucoup les démocrates péruviens dans leur lutte contre le régime dans un premier temps autoritaire mais légal puis illégal et dictatorial d'Alberto Fujimori. Elle a aussi essayé de contribuer à la paix colombienne. Mais d'autres intérêts peuvent être décelés. Peut-être est-elle consciente de la détresse de mes compatriotes, ainsi que des problèmes sécuritaires que leur situation et la quête de solutions violentes à celle-ci posent à nos pays, à notre région ; voire, au monde entier. D'un point de vue économique les intérêts de l'UE sont beaucoup plus évidents, malgré la faiblesse des échanges. D'un côté, il y a de ressources naturelles à exploiter et l'on doit protéger des investissements et favoriser la pénétration commerciale des biens et services européens ; d'un autre côté, on aimerait peut-être ne pas être déplacé par les Etats-Unis ou par d'autres pays. Les pays andins peuvent servir également de plate-forme d'exportation vers d'autres pays, notamment les Etats-Unis et le Mercosur, toujours réticents à l'idée de conclure un AdA avec l'UE. Toujours est-il que l'AdA en discussion ne se limite pas aux relations économiques. Il reste à savoir toutefois si l'inclusion du pilier « coopération » et du pilier « dialogue politique » remplit des propos spécifiques guidés effectivement par la solidarité européenne ; ou, tout le contraire, elle n'a d'autre finalité que de faciliter la conclusion d'un accord de libre échange (y compris plusieurs disciplines commerciales) que reproduira en fin de compte l'antécédent américain.

Gouvernements et société civile

Les gouvernements andins n'ont pas les mêmes motivations. Ceux de la Colombie et du Pérou sont motivés par l'élargissement du marché et par l'obtention d'avantages tarifaires pour leurs produits. Egalement, par la possibilité d'attirer des investissements et favoriser le transfert de technologies européennes. C'est une façon de consolider leur ouverture au marché international. Mais, aussi, leurs régimes politiques. On commence à parler de l'intention de M. Uribe de briguer un troisième mandat. Et M. Garcia pourrait être sur la même longueur d'onde, malgré ses allégations contraires. La quête de stabilité politique n'est d'ailleurs pas étrangère aux motivations de la Bolivie et l'Equateur. Sauf que leurs gouvernements le font dans des circonstances que les réformes de structure qu'ils ont entamé et très notamment M. Morales, ont provoquées des vagues politiques qui ne sont pas toujours bien appréciées par une partie de ses compatriotes ainsi que par certains de ses voisins et moins encore par les finances transnationales. Toute négociation a des objectifs explicites et d'autres qui ne le sont pas. J'ai rappelé ceux signalés dans les documents officiels de l'UE sur la mondialisation et la compétitivité, ainsi que ceux indiqués par celle-ci et par la CAN suite à la décision d'entamer les pourparlers. J'ai signalé également d'autres motivations de l'UE à l'égard de ces négociations. Mais ces pourparlers ont un troisième acteur, la société civile, qui ne participe pas à la table de discussion, mais dont le poids dans l'opinion publique est grandissant.

Je signale quelques-uns des principaux thèmes de la société civile andine : Assurer la jouissance effective des droits de l'homme, y compris les droits des populations indigènes, les droits au travail, et ceux des migrants internationaux ; réduire significativement les inégalités sociales ; protéger l'environnement, y compris des abus des entreprises transnationales, affronter le réchauffement climatique, freiner la dégradation de la forêt amazonienne et

pourvoir en même temps au redressement de celle-ci ; assurer des bonnes conditions et milieu de travail et de vie et, au premier chef, protéger les travailleurs et les populations des abus des entreprises transnationales ; mettre en place des mécanismes qui garantissent la participation de la population à la prise des décisions et à la mise en œuvre et suivi de celles-ci ; empêcher la course aux armements ; obtenir la remise totale de la dette publique extérieure ou du moins la réduction significative de celle-ci ; démanteler les obstacles à l'industrialisation et à la production de connaissances, ce dernier exigeant la préservation et la promotion des connaissances traditionnelles. C'est peut être trop pour la négociation d'un AdA, mais ces pourparlers constituent une grande occasion pour exprimer des points de vue importants et pour faire prendre conscience de leur nécessité. Lors d'une des réunions UE-CAN-société civile andine j'ai souligné mon étonnement du fait de la non-ratification, par aucun pays de l'UE, de la Convention des Nations Unies sur les Travailleurs Migrants et leurs Familles. Ce qui peut paraître bizarre étant donné la vocation au multilatéralisme de l'Europe. C'est la régulation internationale la plus complète existante. D'ailleurs elle est appelée à protéger aussi bien les non-communautaires que les nationaux des nouveaux membres de l'UE qui sont très souvent désemparés. Le Premier Ministre roumain s'est plaint récemment à Madrid, qu'en pratique son pays n'est pas considéré membre de l'UE. Mon intervention a suscité une brève discussion mais très animée. J'ai signalé aussi qu'en Europe il n'existe pas de législation permettant de juger sur place des entreprises qui ont violé des droits humains dans d'autres régions. Ce n'est pas le cas des Etats-Unis, où a été voté en 1789 (cette date vous rappelle quelque chose peut-être) l'Alien Tort Claim Act (ATCA), sous lequel beaucoup d'entreprises font l'objet de procédures judiciaires pour de telles violations. Nombre d'entre-elles ont été condamnées ; d'autres ont été forcées à trouver un accord avec leur accusateur. La ratification de ladite Convention (tant par l'Europe que par les Etats-Unis et en général par tout pays industrialisé) et la publication d'une loi similaire de l'ATCA par l'UE, faciliterait beaucoup le respect des droits des migrants y compris en Europe et des droits des travailleurs employés chez nous par d'entreprises européennes.

Un moment transcendant

Je dois souligner que nous vivons en ce moment une période très importante de l'histoire latino-américaine et caraïbe. Très souvent on souligne l'émergence de gouvernements de gauche voire le clivage existant parmi ces gouvernements entre une gauche institutionnalisée, capable de gouvernance, social-démocrate si l'on veut, dont les principaux représentants seraient le Chili post-Pinochet et le Brésil; et une gauche populiste, démagogique, incapable d'assurer la stabilité institutionnelle, démesurée, dont les principaux représentants seraient la Bolivie et le Venezuela. J'éviterais d'analyser ces qualificatifs (est-ce que l'on peut parler de démesure aymara ?) et de comparer les différents styles, pour souligner des tendances qui me semblent très importants aujourd'hui en Amérique Latine. D'abord, l'émergence de mouvements sociaux contestataires de grande ampleur, y compris de mouvements indigènes, notamment en Bolivie et en Equateur, et sous de couvertures différents au Pérou (ils sont majoritaires chez les paysans « cocaleros », ainsi que dans les mouvements locaux et régionaux). En deuxième lieu, la quête d'interprétations et de propositions théoriques alternatives, qui sont appropriées partiellement par lesdits mouvements. Je fais référence à la Théologie de la Libération (qui est en partie à l'origine du Mouvement des Paysans sans Terre du Brésil) ainsi qu'aux thèses qui dénoncent le « colonialisme du pouvoir », l'expression latino-américaine du post-colonialisme. Ces mouvements et cette quête se reflètent partiellement et dans des modalités et des proportions différentes dans les gouvernements Chavez, Lula et Morales, celui du Chili est marqué plutôt par l'alliance des partis démocrate chrétien et socialiste. J'ai l'impression qu'ils sont beaucoup plus riches que lesdites

expériences gouvernementales, sauf celle de Morales, dans laquelle ces mouvements sont très intégrés et par l'intermédiaire duquel ils canalisent leur refus ancestral des structures créées par le pouvoir créole et l'ordre transnational. C'est la base, la société civile contestataire en construction qui s'exprime, je m'aventure même à dire, qui développe des réseaux. Elle nourrit la réflexion et en même temps contribue à celle-ci. Nous avons vécu une période similaire lors des années 1920-1930, avec la réforme universitaire et les premières années de la révolution mexicaine. Quatre réseaux d'intellectuels, d'étudiants universitaires, exilés, jeunes professionnels, employés et ouvriers sont nés à cette époque. Trois, au Mexique (la Ligue Anti-impérialiste Latino-américaine ; l'Union Centrale Sud-américaine et des Antilles ; l'Alliance Populaire Révolutionnaire Américaine. Le quatrième est né en Argentine : l'Unité Latino-américaine. Toutes étaient plurinationales. La participation voire l'appartenance multiple d'un militant à ces mouvements était de mise. Les membres des uns écrivaient dans les revues et dans les journaux des autres. Beaucoup faisaient parti de leurs connaissances aux travailleurs ou partageaient le savoir-faire syndical et politique de ceux-ci, dans les Universités dites Populaires. C'est pareil actuellement. Mais cette fois-ci, il n'y a pas de clivages idéologiques et politiques qui les séparent. A l'époque, fort malheureusement, des oppositions s'étaient créées entre ceux qui préféraient la militance intellectuelle à la politique, les fronts de classe ou sociologiques aux partis politiques ; la réalité nationale et régionale aux diktats internationaux. L'aprimisme, expression du troisième de ces réseaux, est devenu néolibéral et est cantonné à deux pays pratiquement. Tandis que le communisme est très affaibli au plan politique régional et a abandonné ses prétentions hégémoniques. D'ailleurs, la crise économique et politique américaine semble relâcher sérieusement l'un des principaux obstacles à notre unité.

Ces prochaines semaines, Lima sera le siège du Sommet Europe Amérique Latine. La société civile latino-américaine envisage d'organiser plusieurs manifestations alternatives de réflexion. C'est par exemple le cas du Forum de l'Association Latino-américaine d'Organisations Populaires, le Sommet Syndical des Peuples, le Sommet Alternatif des Peuples où siègera un tribunal des entreprises européennes qui ne respectent pas l'environnement et les droits des travailleurs. Ce sera un moment très important pour la société civile latino-américaine. Mais aussi pour celle européenne dont beaucoup d'organisations seront présentes. Le gouvernement péruvien s'oppose à ces réunions. Pourtant, il s'agit de manifestations pacifiques dont les débats et les conclusions sont appelées à enrichir le patrimoine culturel de nos pays.

Protéger notre culture et notre mémoire

Je suis très attaché à la civilisation andine ainsi qu'à sa préservation et valorisation notamment par la fouille systématique du territoire ; l'étude en profondeur de ses manifestations ; la diffusion massive de ces études ; leur inclusion obligatoire dans les syllabus éducatifs ; et l'interdiction stricte du commerce de ses expressions. Je pense que c'est un des domaines que la coopération européenne pourrait prioriser. Deux exemples de ce que l'on peut faire sont fournis par les fouilles appuyées par l'Université de Mayence des pyramides et tombeaux Chimu de Sipan, et par l'Université de Brescia lors de la découverte de la ville en bonne partie submergée de Cahuachi, à Nazca. Confronté à des décisions d'investissement qui pourraient porter préjudice à notre civilisation, j'opte sans ambages en faveur de celle-ci.

Pour plus de précision, je signale à continuation les options existant eu égard la valorisation de ressources notamment non-renouvelables. Généralement on confronte deux options. La

première de celles-ci est l'intensification sans contraintes de leur exploitation. Je fais référence au démantèlement partiel ou total des protections des zones dont l'environnement est fragile ainsi qu'à l'expropriation forcée ou de fait des propriétés indigènes. En outre, on favorise leur exploitation sans la participation de l'Etat et par la réduction sensible du taux d'impôts. Cela dit, on reste dans l'exportation de produits primaires. C'est l'option du dictateur Fujimori et de ses successeurs. Très récemment le Président Garcia a exprimé son désir d'intensifier leur exploitation et d'éliminer de notre façon de penser et de nos institutions la variante nationale du paradoxe de l'âne de Buridan. Le chien qui ne mange pas et ne laisse pas manger les autres, dit-il. La deuxième option consiste à le faire avec la participation de l'Etat, notamment en augmentant en même temps le taux d'impôts et en développant d'industries et de services connexes. C'est l'exemple de la Bolivie, l'Equateur et le Venezuela. Mais on peut faire différemment en instituant l'empire absolu du **principe de précaution** en matière environnementale, sociale et culturelle. Je suis pour, mais se pose quand même la question de son financement. Je postule à ce propos la combinaison de trois voies. D'un côté, l'amélioration sensible au bénéfice de nos pays, des contrats de commercialisation, d'exploitation et de financement des gisements. Ces contrats font la part belle aux entreprises transnationales. Outre leur faible imposition, la valeur des embarquements est diminuée par de réductions du prix international et par l'obligation de transformer les métaux dans de fonderies et raffineries localisés chez de pays industrialisés qui imposent des conditions onéreuses au pays ; de ce fait, le prix du farinage est très élevé et beaucoup de sous-produits ne sont pas valorisés. D'un autre côté, le développement des enchaînements «en aval» et «en amont» de ces ressources y compris des services internationaux nécessaires. Et, en troisième lieu, le financement international de la **mise en jachère** à très long terme des ressources. L'Equateur a souhaité entreprendre cette démarche à l'égard du gisement pétrolier de Yasuni. Celui-ci se trouve dans un parc naturel inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, dans la province d'Orellana, en pleine forêt amazonienne. Cette zone, appelée ITT – pour Ishpingo Tambococha Tiputini – est dotée d'une exceptionnelle biodiversité, que l'exploitation pétrolière mettrait gravement en danger. Dans le dessin et la mise en œuvre de ces expédients l'unité des pays est nécessaire ; c'est un des domaines à privilégier dans l'action de la CAN et la coopération de l'UE.

Connaissances traditionnelles

Les documents relatifs à la mondialisation et la compétitivité de l'UE, mettent l'accent sur le respect des droits de propriété intellectuelle. Pour les pays andins ce respect passe également par la considération et la promotion de la biodiversité (la région andine est un des centres de biodiversité le plus riche du monde) ainsi que des connaissances traditionnelles. Les œuvres populaires urbaines et des communautés rurales ne sont généralement pas enregistrées et ceci s'applique également à la préservation et à l'enrichissement de la biodiversité. Beaucoup de plantes ont été préservées, acclimatées et développées par les populations andines tout au long de l'histoire. On a répertorié presque 5,000 variétés de pomme de terre et nombre de plantes ou de fruits dernièrement commercialisés comme compléments alimentaires ou médicaments (achiote, maca, sacha-inchi, yacon, etc.) sont le fruit du développement ancestrale de connaissances. Comment les protéger de l'emprise commerciale, notamment des entreprises transnationales ? La question n'a pas été posée réellement lors du TLC Pérou -Etats-Unis et risque de rester à l'écart lors des négociations UE-CAN. Cette dernière a pourtant approuvé un cadre préliminaire en vue de leur protection. La littérature sur le non-respect des connaissances traditionnelles est vaste. Elle comprend des références aux copies non autorisées d'œuvres de groupes et de collectivités autochtones; la violation du droit d'auteur des artistes; l'appropriation de thèmes et images autochtones; l'usage culturellement non-

approprié d'images et de styles autochtones par des créateurs non autochtones; l'appropriation exclusive de connaissances traditionnelles sans indemnisation. Il faut éviter ces transgressions, les punir.

Une autre question importante est la restitution du patrimoine national. Beaucoup de céramique, bijoux, tissus et d'autres manifestations ancestrales ainsi que de l'époque coloniale (réalisés principalement par d'artistes indigènes), ont été indûment commercialisés, voire volés. Dernièrement l'Université de Yale s'est engagée à restituer un nombre de ces objets d'art. Je pense que le thème aurait du être inclus dans la négociation du TLC ; et qu'il devrait y être traité dans les transactions avec l'Union Européenne. Cela dit, une entreprise française a enregistré le « sacha inchi », dont l'huile a des propriétés médicinales importantes. Outre d'empêcher leur registre, l'UE pourrait prêter de l'assistance technique et financière en vue de la protection sur place de ces connaissances et de ces richesses naturelles.

Proposition finale et reconnaissances

Je suis convaincu de la nécessité d'avancer séparément, d'abord sur les thèmes non-commerciaux, puis sur ceux commerciaux. Ces derniers posent trois problèmes difficiles à surmonter à court terme. D'abord, la méfiance développée par la négociation de la Zone de Libre Echanges des Amériques et du TLC-APC de la Colombie et du Pérou avec les Etats-Unis. En deuxième lieu, le besoin de développer préalablement une base de négociation commune des pays qui ont signé cet accord ; et, de ceux qui ne l'ont pas signé et sont contraires aux concessions faites par la Colombie et le Pérou. En troisième lieu, l'insistance de l'UE sur de thèmes commerciaux (y compris des « disciplines commerciales ») risque d'entraîner l'éclatement de la CAN. Pire, sa mort. On voit mal comment l'UE pourrait se permette une telle dérive. C'est cependant le risque que laisse planer la phrase auparavant citée que je répète pour rappeler le danger : « Lorsque nos partenaires ont signé des ALE (Accords de Libre Echange) avec d'autres pays concurrents de l'UE, nous devons rechercher au moins une parité totale ». C'est-à-dire, s'aligner sur les TLC-APC signalés. La Bolivie et l'Equateur ne l'accepteront pas. Par ailleurs ce serait très dur pour les organisations de la société civile andine qui participent de bonne foi mais malheureusement de forme marginale dans les négociations, malgré le risque de dérapage néolibéral. Par contre, conclure un accord sur les autres deux piliers tout en renforçant la CAN, ouvre de possibilités à la négociation réfléchie et équitable des thèmes commerciaux, et améliore les chances de la négociation d'un AdA UE - Mercosur. C'est l'alliance Europe – Amérique du Sud qui est en jeu ; même avec l'ensemble de l'Amérique Latine et les Caraïbes.

Je n'ai pas parlé ce soir de l'histoire des relations de l'Europe avec l'Amérique andine. Elles sont marquées par le voyage de Flora Tristan chez sa famille à Arequipa, celui postérieure et plus prolongé de son petit fils Paul Gauguin a laissé peu de traces écrites à ma connaissance. On reconnaît aussi les démarches de l'Amiral Abel Aubert Du petit Thouars pour empêcher le bombardement de Callao et de Lima par la flotte chilienne lors de la guerre fratricide entre nos deux pays. Parmi les évènements importants on peut encore citer la visite du Général De Gaulle à nos pays et la conversion au gaullisme des militaires réformistes péruviens des années 1960, désireux de s'affranchir de la domination américaine, ainsi que l'appui de l'Ambassadeur français Antoine Blanca aux forces politiques engagées dans la démocratisation du pays et qui luttaient contre le régime autoritaire d'Alberto Fujimori devenu par la suite dictateur. Je suis très reconnaissant également de l'appui d'Alain Lipietz, et des parlementaires européens qui luttent pour empêcher l'exploitation abusive des gisements miniers et d'hydrocarbures andins. Lipietz exige que le gouvernement respecte la

Convention 169 de l'OIT relative aux droits des peuples indigènes et tribaux. Par ailleurs, le Parlement européen a élaboré un document sur l'AdA qui prône notamment que les entreprises européennes appliquent dans les pays andins les standards exigés par l'Union Européenne en matière environnementale et de travail. J'exprime ma reconnaissance également à Mme Betina Ferrero-Waldmer, qui fait beaucoup en faveur de la reconstruction de la CAN et de la participation de la société civile dans les négociations entamées.